

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 28870

présenté par
M. Wulfranc

ARTICLE 55

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« produits financiers»,

le mot :

« ressources ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à autoriser les membres du conseil d'administration à puiser dans le fonds de réserve universel et pas uniquement dans les produits du rendement du fonds.